se-unsa.org

À Dijon, le 6 septembre 2019

à Madame la Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

Objet : Demande d'une compensation du temps de saisie des évaluations nationales.

Madame la Directrice académique,

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale a souhaité maintenir pour l'année scolaire 2019-2020 le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP et de CE1 et de consolider son caractère obligatoire au travers de la circulaire de rentrée.

Le SE-Unsa ne croit toujours pas à la plus-value d'un dispositif imposé, d'autant plus lorsqu'il représente une surcharge importante de travail, au détriment du reste des activités professionnelles. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir annoncer dès maintenant une compensation horaire à tous les enseignants du département concernés par la saisie des réponses des élèves.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du travail supplémentaire.

Espérant que vous répondrez positivement à notre demande, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d'éducation.

Florent DUVERNAY

Secrétaire Départemental

SE-UNSA de Côte d'Or, 6bis rue Pierre Curie, 21000 Dijon

03 80 55 50 35 – 21@se-unsa.org